
**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS TERRESTRES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de parc éolien
de Saint-Cyprien sur le territoire de la municipalité
régionale de comté des Jardins-de-Napierville par
Énergies Durables Kahnawà:ke**

Dossier 3211-12-185

Le 5 février 2015

***Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques***

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien de Saint-Cyprien sur le territoire de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville par Énergies Durables Kahnawà:ke répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2011-05-06	Réception de l'avis de projet
2011-05-17	Délivrance de la directive
2014-07-14	Réception de l'étude d'impact
2014-09-26	Transmission de la première série de questions et commentaires
2014-11-18	Réception des réponses à la première série de questions et commentaires
2015-01-08	Transmission de la deuxième série de questions et commentaires
2015-01-22	Réception des réponses à la deuxième série de questions et commentaires
2015-01-23	Transmission d'une demande de renseignements supplémentaires
2015-02-02	Réception des réponses à la demande de renseignements supplémentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de parc éolien de Saint-Cyprien, mis de l'avant par Énergies Durables Kahnawà:ke (EDK), a été sélectionné par Hydro-Québec Distribution (HQD) en 2010 dans le cadre du troisième appel d'offres (A/O 2009-02) pour 500 MW d'énergie éolienne issue de projets autochtones et communautaires. Il s'agit du seul projet autochtone qui ait été retenu. Il se situe

dans la municipalité régionale de comté (MRC) des Jardins-de-Napierville en Montérégie, à l'intérieur des limites municipales de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Le projet prévoit l'installation et l'exploitation d'un parc éolien d'une puissance installée de 18,8 MW, comprenant 8 éoliennes d'une puissance de 2,35 MW chacune. Il nécessiterait la construction de nouveaux chemins et l'amélioration de certains déjà existants. Le réseau électrique, essentiellement souterrain, convergerait vers un poste de transfert connectant le parc éolien directement au réseau d'HQD. L'ensemble des infrastructures prévues se situerait sur des terres privées, en milieu agricole.

Le coût du projet est estimé à 53 M\$. De 50 à 75 travailleurs seraient impliqués dans le développement et la construction du projet. De deux à quatre emplois permanents sont prévus lors de l'exploitation du parc. La mise en service du parc est prévue pour décembre 2016.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDELCC, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie;
- la Direction générale de l'écologie et de la conservation;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Services gouvernementaux;
- le ministère des Transports;
- Environnement Canada;
- le Secrétariat aux affaires autochtones;
- Tourisme Québec.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

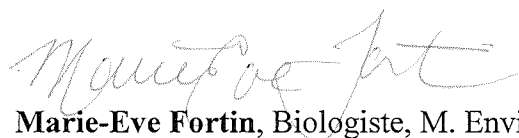
- DNV GL. *Projet de parc éolien de Saint-Cyprien – Étude d'impact sur l'environnement, Volume 1-Rapport principal*, Étude réalisée pour Énergie Durables Kahnawà:ke, juillet 2014, totalisant environ 250 pages;

- DNV GL. *Projet de parc éolien de Saint-Cyprien – Étude d'impact sur l'environnement, Volume 2-Cartes et annexes A à J*, Étude réalisée pour Énergie Durables Kahnawà:ke, juillet 2014, totalisant environ 323 pages;
- DNV GL. *Projet de parc éolien de Saint-Cyprien – Étude d'impact sur l'environnement, Volume 3-Annexes K à O*, Étude réalisée pour Énergie Durables Kahnawà:ke, juillet 2014, totalisant environ 343 pages;
- DNV GL. *Projet de parc éolien de Saint-Cyprien – Étude d'impact sur l'environnement, Volume 4-Rapport complémentaire*, Étude réalisée pour Énergie Durables Kahnawà:ke, novembre 2014, totalisant environ 228 pages;
- DNV GL. *Projet de parc éolien de Saint-Cyprien – Étude d'impact sur l'environnement, Volume 5-Deuxième rapport complémentaire*, Étude réalisée pour Énergie Durables Kahnawà:ke, janvier 2015, totalisant environ 87 pages;
- DNV GL. *Projet de parc éolien de Saint-Cyprien – Étude d'impact sur l'environnement, Volume 6-Réponses à la demande de renseignements supplémentaires*, Étude réalisée pour Énergie Durables Kahnawà:ke, janvier 2015, totalisant environ 16 pages.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 17 mai 2011. De plus, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact au plus tard à la date de la signature des lettres mandat du Ministre annonçant le début de la période d'information et de consultation publiques qui sera tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Marie-Eve Fortin, Biologiste, M. Environnement
Chargée de projets
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

